
**TRAVAUX D'ORIENTATION
DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES
ARTS ET LETTRES (500.A1)**

**PLAN DE TRAVAIL PROPOSÉ
POUR L'ANNÉE 2011-2012**

DÉMARCHE GLOBALE

1. Relevé des compétences attendues au seuil d'entrée dans les programmes universitaires.

Travaux de consultation et d'analyse réalisés par un ou une consultant(e) en éducation.

2. Comparaison des compétences attendues à l'université avec celles du programme préuniversitaire actuel et recommandations quant à une éventuelle révision de programme.

Travaux d'analyse réalisés par un ou une consultant(e) en éducation et des enseignantes et enseignants du programme *Arts et lettres*.

3. Révision partielle ou générale du programme : buts généraux, objectifs et standards.

Travaux de révision du programme réalisés par un ou une consultant(e) spécialisé(e) en rédaction de programme et des enseignantes et enseignants du programme *Arts et lettres*.

ÉTAT DES TRAVAUX SUR LE PROGRAMME *ARTS ET LETTRES*

1. Le relevé des compétences attendues au seuil d'entrée dans les programmes universitaires a été réalisé et les recommandations émises suggéraient d'entreprendre les travaux proposés à la seconde étape.

Les recommandations portaient sur :

- l'acquisition de connaissances générales et d'éléments de culture transférables aux domaines des arts, des lettres et langues, des sciences de l'éducation ainsi que des sciences humaines;
- la maîtrise de savoir-faire disciplinaires de base dans les domaines des arts, des lettres et langues, des sciences de l'éducation ainsi que des sciences humaines;
- le développement d'habiletés de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit, dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde;
- le développement des attitudes suivantes : autonomie, créativité, sens critique, curiosité intellectuelle, ouverture d'esprit.

2. L'analyse comparative du programme d'études et des compétences attendues au seuil d'entrée à l'université a été réalisée et les recommandations émises suggèrent d'entreprendre les travaux proposés à la troisième étape.

Les recommandations portent sur :

- la modification du titre du programme;
- la reconsidération des buts généraux du programme afin de s'assurer qu'ils concernent tous les élèves du programme, et la réécriture de leur explicitation afin qu'elle renseigne sur le profil de sortie des élèves;
- en formation spécifique, un nombre plus élevé d'objectifs obligatoires pour tous les élèves du programme, afin d'assurer la maîtrise de compétences variées pour tous;
- un programme décliné en trois options, afin de tenir compte des particularités des divers domaines de formation.

ÉTAPE 3 : PLAN DE TRAVAIL

MANDAT CONFIE À UN GROUPE DE TRAVAIL : Réécrire le programme d'études préuniversitaires *Arts et lettres* (500.A1) en tenant compte des recommandations émises à l'étape précédente ainsi que du relevé des compétences attendues au seuil d'entrée à l'université.

Le groupe de travail devra présenter une nouvelle version du programme.

Le groupe de travail sera composé d'une consultante ou d'un consultant spécialiste en élaboration de programmes qui travaillera avec des enseignantes et enseignants du programme *Arts et lettres* et le responsable du Comité d'enseignantes et d'enseignants.

Il y aura un appel de candidatures à l'automne 2011.

Le rapport sera présenté au Comité-conseil au printemps 2012.